

# Covid-19. En Seine-Maritime, les capteurs de CO2 arrivent dans les classes mais en nombre « insuffisant »

Ils se sont fait attendre. Annoncés courant septembre 2021 par le Département, les capteurs de CO2 débarquent enfin dans les 109 collèges de Seine-Maritime. « **Ils sont arrivés pendant les vacances de Noël alors que nous les demandions depuis mai 2020** », rapporte, lundi 3 janvier 2022, Claire-Marie Feret, professeure de français dans un collège de Canteleu et co-secrétaire du Snes-FSU (Syndicat national des enseignements de second degré) de l'académie de Rouen. En mesurant la concentration de dioxyde de carbone (noté CO2) expiré lors de la respiration humaine, cet équipement permet de prévenir élèves et enseignants quand il devient nécessaire d'aérer les salles de classe, pour éviter les contaminations au Covid-19, dont le risque s'accroît dans les espaces clos et mal ventilés.

Trois capteurs par collège

Le ministère de l'Éducation nationale recommande ainsi « **d'équiper les écoles et établissements scolaires de capteurs mobiles afin de déterminer la fréquence d'aération nécessaire pour chaque local, ou pour contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique dans les bâtiments où l'ouverture des ouvrants est déconseillée voire impossible** ».

En Seine-Maritime, les capteurs de CO2 sont au nombre de trois par collège. Une dotation que Claire-Marie Feret juge « **très insuffisante** » : « **Il faut compter une trentaine de salles par collège. On est donc très loin d'un capteur par salle, cantine et couloir, des lieux où le respect des gestes barrières s'avère compliqué.** »

Qu'en est-il dans les écoles et lycées du département ? Joint par téléphone, Olivier Wambecke, directeur académique des services de l'Éducation nationale en Seine-Maritime, n'est pas en mesure de fournir des chiffres précis. Début septembre, le président de la Région, Hervé Morin, annonçait l'installation de 450 capteurs dans les lycées normands. Soit « **deux ou trois capteurs par établissement** », estime Claire-Marie Feret. Dans les écoles, c'est encore plus flou puisque la décision revient à chaque commune.

À l'échelle nationale, « **nous estimons à seulement 20 % environ le nombre d'écoles primaires qui sont aujourd'hui équipées** », déplore Jean-Michel Blanquer dans un entretien au Parisien, paru dimanche 2 janvier. Aussi, le ministre appelle les maires à profiter de

l'enveloppe de 20 millions d'euros débloquée par l'État, en octobre 2021, pour les aider à doter leurs écoles en capteurs de CO2.

Pas de capteurs de CO2 dans les écoles de Rouen

« **La ficelle est un peu grosse** », réagit Florence Hérouin-Léautey. L'adjointe au maire de Rouen en charge des écoles et de la petite enfance assure avoir appris l'existence de ces 20 millions d'euros d'aides « **par voie de presse** ». Une initiative trop tardive, selon elle : « **Cela fait dix-huit mois que les professionnels de l'éducation et de la petite enfance ont intégré la pratique d'aérer régulièrement les locaux. Les capteurs n'apporteraient pas grand-chose de plus.** »

C'est pourquoi la mairie de Rouen ne compte pas en installer dans les écoles de la ville. D'autant que ces appareils ont un coût : « **À 300 € l'unité, pour équiper 430 salles de classe et 54 restaurants scolaires, cela représente un budget très important qu'on ne peut pas engager sans preuve de leur efficacité et de leur utilité.** »

D'autres communes seinomarines ont pourtant déjà adopté cette solution. À l'instar de la municipalité de Caudebec-lès-Elbeuf, qui a aligné 6 600 € pour déployer 60 capteurs de CO2 dans ses huit écoles maternelles et élémentaires ainsi que dans ses restaurants scolaires. Claire-Marie Feret pointe ainsi « **une mise en oeuvre très inégale, en fonction des moyens et des envies de telle ou telle collectivité** ».

L'État et les collectivités se renvoient la balle

Et la syndicaliste de fustiger « **l'irresponsabilité du ministère qui se décharge sur les collectivités locales, alors que notre employeur, l'Éducation nationale, doit garantir la santé et la sécurité des élèves et des enseignants** ». Une critique également formulée par Florence Hérouin-Léautey.

« **L'État est responsable des enseignements, de la rémunération des enseignants tandis que la partie matérielle et la gestion des locaux relèvent de la compétence des collectivités. La loi sur la décentralisation a organisé les choses de cette manière** », répond Olivier Wambecke. Afin que « **tous les établissements puissent être équipés** », le directeur académique annonce que « **les préfets vont relancer les collectivités** » pour les inciter à profiter du fonds d'État. L'aide financière sera calculée en fonction du nombre d'élèves et du prix des capteurs. Les collectivités intéressées ont jusqu'au 30 avril 2022 pour déposer une demande.

Valentin Lebossé



Un capteur de CO2 installé dans un collège de Seine-Saint-Denis. (©Illustration/DG/Actu Seine-Saint-Denis)